



Garantie légale de conformité pour les professionnels

Par **franki pascal**, le **07/08/2017** à **13:11**

Bonjour,

Nous somme une entreprise de e-commerce dans le domaine de l'informatique.

Effectivement , la garantie légale de conformité sur les produits est de 2 ans pour les consommateurs.

Mais s'applique-t-elle également à la vente aux entreprises et aux professionnels ?

Car l'on m'a souligné que dans ce cas précis la garantie était toujours de 1 an.

Merci de m'éclairer à ce sujet.

Cordialement